

Chasse et chasseurs

ms 151
et 152

084

Chasseurs Les hautes joux regorgeaient sûrement de gibier et de fauves. Il serait surprenant que des hordes vagabondes préhistoriques n'y fussent pas venues chasser et pêcher pendant la belle saison. De ces Nemrods, manieurs d'arc, non plus que de leurs successeurs, celtes, romain ou autres, nous ne savons rien.

On peut être sûr que les sires de la Sarraz se livraient de temps à autre à leur sport favori dans le haut vallon.

La tradition rapportée par Nicole (1334) corrobore cette allégation. Tel fut le cas jusque vers le milieu du XIV^e siècle.

Le 24 avril 1344, François de la Sarraz cédait, sans réserve quelconque à Louis de Savoie ses droits de chasse sur la Vallée (quidquid venationis) (Annales 214 et 216) Ce désintéressement ne laisse pas de surprendre. On aimerait savoir si les princes de Savoie avaient coutume de courir le chevreuil et le lièvre dans nos hautes joux. Qu'ils aient laissé pulluler le gibier Outre-Monttendre sans en profiter paraît inadmissible.

On vit jadis dans Chenit une variante de chenil; ainsi s'explique le choix de des 2 chiens dressés contre un sapin comme emblème des Fusilliers de la région (M^r Galliceth crut distinguer deux béliers; il s'agit plutôt, il me semble, d'une fausse armoir parlante ?) (Hist VI 1-2)

Si les habitants étaient privés du droit de chasse, tant à l'époque savoyarde qu'au temps de Berne, ils n'en devaient pas moins être experts dans l'art de tendre des collets ou autres pièges, - en dépit de la sévérité bernoise; n'interdisait-elle pas la chasse à la venaison haute et menue aux villageois et paysans sous peine d'un ban de 50 florins ? (Les seigneurs du Brassus jouirent de droit de chasse. Nicole 371).

Seule la chasse aux fauves était permise aux manants. Loups et ours abondaient; les premiers s'attaquaient de préférence au jeune bétail. Par précaution, on parquait veaux et cabris aux abords des maisons et des chalets. Divers lieux dits Clous au veau (hlou à vé) rappellent les tranches de nos grands-pères. L'adroit chasseur qui avait tué un loup ou un ours en retirait un bénéfice assez coquet, à condition de s'en aller, la dépouille de la bête sur le dos, d'une commune à l'autre. Il percevait d'office 26 s de chacun (comptes Lieu 1692, 4 loups (1694, pour 8 loups 20 florins) 1697 : 3 loups et 4 ours, 1701 3 loups, 1702, 8 loups, 1705, 4 loups et un ours. 1718, 14 loups 35 florins; 1708, 6 loups et 3 ours. 1717, 7 loups; 1723, 6 loups.). En 1727, le nommé Dd Meylan du Chenit abattit 11 fauves, tant loups qu'ours. Le chasseur dut consentir à un rabais de 2 fl 6 du moment que 6 de ces bêtes étaient des louveteaux. Il perçut donc 25 fl. L'année suivante, en juillet, un homme du bailliage de Grandson vint montrer une portée de petits loups. Le boursier communal n'ayant aucune obligation à son égard, lui octroya 3 sols. Les nemrods toucheurs de primes venaient des trois communes comblères, de Vallorbe, de Croy, de Ferreyre. Les chiffres les plus élevés de ce tableau correspondent à des battues en règle. Chaque famille devait fournir un chasseur dans ces occasions

La hantise des fauves laisse des traces dans une foule d'anecdotes transmises d'une génération à l'autre. Un volume suffirait à peine à les narrer toutes. Il y est question de bêtes navrées, d'enfants et de grandes personnes poursuivis par ces vilaines bêtes. Jamais, de mémoire, aucun être humain ne fut aggréé par elles. L'homme paraît leur avoir insufflé une crainte salutaire.

Parmi tous ces récits où l'imagination peut s'être donnée libre carrière, relevons-en au moins un : En 1760 ? un Capt de l'Ecofferie réussit à s'emparer d'une portée de jeunes ours. Il en fit hommage à LL.EE. qui ordonnèrent le transport des orphelins dans la capitale. La fosse aux ours leur fit bon accueil. Capt porta désormais le surnom d'oerson. Les plantigrades transférés de Berne en 1798 au Jardin des Plantes à Paris descendaient-ils en droite ligne des ours combiers ? Ce n'est pas impossible.

Selon la loi bernoise, le paysan qui avait pris ou tué un fauve devait présenter et offrir de vendre la peau de la bête au seigneur de Juridiction. Il était en outre tenu de lui bailler la leyde soit la tête avec l'épaule et le pied droit. On se demande si cette obligation peut être remplie par des sujets si éloignés du lieu de baillage que l'étaient nos combiers.

Rappelons encore qu'une autre loi interdisait la pêche et la chasse les dimanches, jours de fête religieuse et de jeûne.

Sous le régime vaudois, la chasse devint accessible à tout le monde moyennant paiement d'un permis. La rareté du gibier ne réussit jamais à dégoûter les amateurs de ce noble sport. Dans certaines familles, on est chasseur de père en fils. Des piégeurs, il n'en manqua jamais non plus. Les uns se servent d'une petoler, vaste trappe à putois; les autres veillent au renard, des heures durant, le doigt sur la gâchette du fusil. Cette passion où l'on perd inutilement un temps précieux ne lâche pas ceux qu'elle tient (arp16).

Il y a près de deux siècles, un bourgeois réussit à capturer une martre. La peau lui servit à confectionner un bonnet vraiment inusable qu'il porta sa vie durant. Cela lui valut le surnom de la Matre et à ses descendants celui de Matrellions. Aujourd'hui, la chasse à la martre se pratique aussi au fusil. Assister à ce spectacle aussi rare que saisissant est une aubaine. Le mustellidé s'est réfugié au faite d'un sapin; le chien bien stylé aboie d'un côté de l'arbre. Le chasseur en tapinois se glisse du côté opposé. La bête agrippée au tronc cherche à se dissimuler aux yeux du chien. Elle vient ainsi présenter son dos au fusil, sans se douter du stratagème. Le nemrod a beau jeu pour viser à son aise.

Notes Fauves H VIII 12 - 13 IX 36 XV 56

Misc 1920 (60?) 1929 16 sq 1932 (29/30)

Prise de 7 petits loups par Dd Capt, forestier, en 1737 (65,69)
S'informer au sujet de la chasse au sanglier.

Chasse aux oiseaux, milans, buses, éperviers, gélinoxes, coqs de bruyère, présents aux baillis.

petolers

Il ne tient qu'à vous de prendre à la main gélins, pigeons ou autres oiseaux. (selon le Réceptaire Le Coultres p 5 et 6) :
Il faut pour cela tremper une nuit des grains dans l'eau de vie; ensuite semer ces graines aux lieux hantés par les oiseaux. Ceux qui en auront mangé tomberont comme morts.

Voulez-vous connaître un secret pour prendre les renards ?
Un vieux document nous l'apprend. Faites fondre 1/2 livre de saindoux frais dans une casserole neuve en terre. Ajoutez-y un gros oignon blanc frit, plus 2 onces de *Foenum graecum*, 1/2 once d'iris de Florence, 1 once de myrrhe, 1/2 gros de civette, 1 once de saffron et un peu de camphre. Coulez le tout dans un pot de terre. Bouchez bien que rien ne s'évente. Il s'agit ensuite de préparer les amorces selon les règles. Coupez en petits morceaux, faites frire dans un peu de graisse avec du miel. Faites rôtir un derrière de renard, enduisez-le avec la graisse en question; traînez-le et jetez de petits morceaux de pain sur votre traînée de 15 à 20 pas de distance!! (voir sous Miscellana 1934 p 10 et 11).

Auguste Piguet, Vieux métiers, 1999.

Les troupeaux se voyaient parfois décimés, la vie des humains menacée, par les loups surtout. Poussé par les circonstances, Berne autorisa ses sujets à chasser les grands fauves.

Peut-être l'autorité fermait-elle les yeux si quelque chevreuil ou lièvre était occasionnellement abattu. Combien rares en effet les contraventions dressées au XVII^e siècle à des habitants du Chenit pour délit de *chasse* !

Voici les quelques cas connus :

En 1691, le fiscal intervint à deux reprises contre Abraham Migniot, dénoncé par le forestier, pour avoir chassé et tendu des lacets. Dans la seconde audience, le prévenu, ayant demandé grâce, se vit condamné à une amende de 30 batz (7 florins 6 sols), par la Cour baillivale.

Au cours du même mois d'octobre 1691, la Cour prononça le ban de chasse contre les frères Joseph et Abraham Reymond, pour deux gelinottes prises au lacet. Les coupables (les « rées » pour nous servir de l'expression d'alors), furent graciés ensuite de l'assurance donnée que ces volatiles étaient destinés à S. S. Ble.

Toujours ce samedi 3 octobre 1691, la Cour infligea ban de chasse à Pierre Aubert et Susanne Bovey pour gelinotte capturée et subrepticement portée à Morges.

L'incorrigible Migniot se trouvait de nouveau sur la sellette en janvier 1692. Cette fois, il nia formellement. On ignore comment l'affaire se termina.

Un chasseur attitré, un forestier d'ordinaire, fournissait le gibier à poil et à plume destiné aux notabilités dont les autorités communales cherchaient à capter la bienveillance.

Les postes des comptes nous informent minutieusement des prix touchés par le nemrod officiel pour telle ou telle espèce de sauvagine. Ils ne manquent pas non plus de nous renseigner sur la rémunération touchée par le porteur des pièces de venaison.

Le faible nombre de lièvres tués et la modicité de leur prix surprend. En 1693, on estima une couple de ces bêtes à 2 florins 3 sols (6 fr. 75).

Des chevreuils qui hantaient nos futaies, sous le nom arbitraire de cerfs, il n'est question qu'une fois. Cela ne laisse pas de surprendre.

Fréquentes en revanche les présentations de gelinottes. Elles valaient de 1 florin 6 sols à 2 florins pièce.

Trois poules d'eau, abattues en 1676, allèrent à 3 florins 9 sols.

Au nombre des offrandes figurent aussi une grive et un « colon » (colombe).

Un noble volatile, le faisan, venait s'ajouter à la liste des oiseaux familiers à nos montagnes. Nos gouverneurs expédièrent à douze reprises un faisan ou une faisanne à d'importants personnages. Ce gibier de choix rapportait de 7 à 18 florins au chasseur.

A côté de faisans, nous voyons quelques perdrix figurer au tableau. Elles valaient 3 florins 3 sols la paire.

Des oiseaux de basse-cour entrèrent exceptionnellement en ligne de compte, notamment des dindons et « pollets » (poulets) gracieusement offerts en 1673.

Le bailli s'apprêtait-il à héberger quelque personnage de marque, la défense de chasser tombait. Le lieutenant de Romainmôtier invitait tous les chasseurs à fournir au prix usuel la venaison nécessaire : haute chasse, faisans, perdrix, bécasses, gelinottes et grives. Pareille hécatombe fut ordonnée le 3 janvier 1688.

Madame la baillive enjoignit aux chasseurs de la Vallée de lui procurer de la chasse en vue de l'assemblée des seigneurs visiteurs (4 mai 1693). Défense absolue de vendre cette venaison sur les marchés !

Romainmôtier réclama de nouveau de la haute chasse et des volailles le 8 novembre 1695.

La chasse générale autorisée le 2 décembre 1697 devait servir à régaler Son Excellence Mgr l'ambassadeur de France. Il s'agissait d'une opération grand style avec battue et enceinte. On réclamait instamment des cerfs (!), des sangliers, chevreux (chevreuils), faisans, perdrix et gelinottes. De lièvres, il n'est pas question.

Grâce aux comptes des gouverneurs du Chenit, nous sommes des mieux renseignés sur le nombre des loups et des ours occis chaque année dans l'ensemble du bailliage.

L'adroit tireur ou le rusé trappeur, la peau de la bête sur le dos et muni d'une attestation officielle de son exploit, s'en allait de commune en commune, toucher de chacune d'icelles les 2 florins 6 sols auxquels il avait droit.

Au cours du demi-siècle qui nous occupe, cent soixante-seize loups mordirent la poussière. Il conviendrait même d'avancer le chiffre de deux cents pour tenir compte des lacunes de nos registres.

Le nombre des ours abattus ou pris au piège atteignait par contre vingt-deux tout juste. On croit pouvoir en inférer que les planti-

grades devaient être huit fois moins nombreux que les loups dans nos bois.

De temps à autre, répondant aux insistances des autorités de la Vallée, le bailli ordonnait une chasse générale.

Celle qui fut organisée vers le milieu de mai 1688 ne donna pas les résultats escomptés. Les loups, narguant nos nemrods, navrèrent tôt après plusieurs vaches et chèvres. Une nouvelle battue générale de ces « carnacieuses bêtes » s'imposa. On la fixa au lundi qui suivit le 23 mai 1688.

Les comptes du Lieu d'après le sinistre, plus détaillés que ceux du Chenit, apportent d'intéressantes précisions sur la lutte contre les fauves vers la fin du siècle.

Une battue, organisée par des chasseurs de Croy, assistés d'un certain David Capt et d'autres Combiens, eut lieu à la Vallée le 24 octobre 1697. Non moins de douze bêtes, dont quatre ours, figurèrent au tableau. La bourse communale du Lieu offrit 30 florins de récompense aux heureux nemrods.

Le 18 octobre 1698, David Golay du Chenit abattit huit loups à lui seul.

Autour du foyer où flambaient d'énormes bûches, les *aucalles* (sortes de chéneaux protecteurs) aux genoux, nos lointains majeurs aimaient à raconter des histoires de fauves. Chaque hameau avait les siennes, plus ou moins épicées parfois. On en remplirait tout un volume.

De rares lieux-dits rappellent nos ex-grands fauves : le Laouvua-ton, bois à occident de l'Ecofferie ; la Gouille-à-l'Ours, au Solliat.

Auguste Piguet, Le Chenit I + II, 1974.

Chasse. — Si les données sur la pêche au XVIII^e siècle n'abondent pas, l'exercice de l'art de la *vénérerie* nous est mieux connu, pour la bonne raison surtout que la bourse communale s'ouvrait d'office pour récompenser celui qui avait abattu ou capturé un fauve.

La lutte contre les fauves, poussée avec vigueur au XVII^e siècle, redoubla d'énergie au suivant. Les comptes des communes de la Vallée signalent non moins de 440 loups abattus ; outre 32 louveteaux capturés vivants en bonne partie.

A côté de ce montant impressionnant, 17 ours seulement figurent au tableau. Les plantigrades représentaient ainsi, semble-t-il, le vingt-huitième seulement des fauves occis.

Ces chiffres se rapportent à l'ensemble du bailliage. Ils nous sont connus grâce aux primes accordées dont le tome II a traité.

Parmi les chasseurs du Chenit, un nom a surnagé, celui de David Reymond, le messenger. Non moins de 11 loups mordirent la poussière sous ses coups en 1756.

Mais des chasseurs, venus du dehors, se livraient aussi à la passion de la chasse dans nos vastes joux, des Saint-Cruciens entre autres. Des officiers bernois, dont le lieutenant Baridon (1757) et le gendarme Viola (1767), y vinrent faire le coup de feu.

Aux exploits des particuliers s'ajoutaient périodiquement des *battues générales* dont les communes supportaient les frais. C'est ainsi qu'eut lieu en 1730 une distribution de billets de chasse au loup. Les efforts des nemrods furent couronnés de succès. Le nombre des fauves se réduisit de façon notable, des neuf dixièmes environ. A preuve qu'au cours du dernier quart de siècle, 35 canidés mordirent la poussière. D'ours, il n'était plus question.

A en juger par verbaux et comptes, rares les *demandes de chasse* à l'époque dont nous traitons. Le bailli de Romainmôtier en réclama en 1712. Celui d'Aubonne en 1735 (à procurer naturellement pour la partie de la Vallée dépendant de son bailliage).

Un chasseur officiel, assisté des meilleurs tireurs, se chargeait de fournir le nécessaire, au prix du jour. En 1709, ce fonctionnaire répondait au nom de *David Goy*.

Le droit de chasse fut contesté aux *ministres* de la Vallée en 1728. Il s'ensuivit un long procès, ignoré naturellement des verbaux et des comptes (Wuilleumier IV, pp. 69-71).

De *bourriches de gibier* offertes à des personnages importants, il n'est plus guère question au XVIII^e siècle (pas plus que de présents en poisson, ainsi qu'on l'a dit plus haut). Comptes et verbaux demeurent muets à ce sujet ; sûrement pour cause. Exceptionnellement des *gelinottes* prirent le chemin de Berne en 1725.

En une occasion, le *ministre*, lors de sa présentation, se vit offrir de la venaison sous forme d'une *begasse* et d'un *lidde*, sans parler de la moitié d'un veau, la cérémonie ayant lieu en présence du bailli. Un bonhomme de Grandson s'en vint exhiber une famille de loups en 1728. Trois pauvres sols lui furent attribués par la bourse du Lieu. L'expérience ne se renouvela sûrement pas.

Devenus rares, les loups n'en continuèrent pas moins, de temps à autre, à commettre des ravages même à proximité des habitations. Il s'agissait souvent de carnassiers venus de France. Même en 1818, sur les côtes de Chez-Villard, mon trisaïeul Golay eut un jeune veau *navré*. La peau seule put être récupérée.

Auguste Piguet, Le Chenit III, 1971.

La chasse du côté des Charbonnières...

N'en connaissant pas le début du commencement, nous laisserons Samuel Rochat l'évoquer.

Avant la guerre, on ne parlait pas beaucoup de sport. Certes, on parlait déjà du Tour de France, mais au village même, il n'y avait que la gym, les sociétés de chants et les gamins qui s'étaient mis un peu au football.

A l'Épine, par exemple, c'est le travail qui constituait l'ossature de la vie. Toutefois, vocation qui remonte dans la nuit des temps, les hommes de là-haut d'adonnaient à la chasse.

Dès le début septembre, foins rentrés et regains près de l'être aussi, on pouvait voir le grand-père Sami, frisant les 80 ans, partir vers les bois, avec Arthur ou Millet pour aller traquer le lièvre, le chevreuil ou le renard, un gibier qui alors abondait. Souvent ils revenaient avec une prise, parfois aussi sans rien, l'humeur morose ! La chasse ne durait que jusqu'au début de novembre mais la passion, elle, demeurait.

L'hiver venu, le renard affamé s'approchait des fermes en quête de nourriture. Une volaille ou même les abats d'une velaison de la veille faisait son affaire. Les hommes de là-haut le savaient bien, aussi, le soir venu, le gouvernement fini, les fils plaçaient-ils l'appât à proximité de la chambre de séjour. Un carton remplaçant alors un carreau de la fenêtre, dans ce carton, une petite encoche qu'on débouchait la nuit venue.

1930-1940, les années d'avant-guerre, le renard était alors hautement considéré pour ses vertus : celle d'abord de sa ruse légendaire de visiteur intempestif des poulaillers (gare aux mal fermés !). en outre c'était l'époque où les dames soignaient leur élégance avec une fourrure de renard sur les épaules. Une peau valait aussi bien une quarantaine de francs, somme coquette à l'époque. Rien d'étonnant dès lors que le goupil ait été convoité.

Les familles paysannes avaient la vie rue, peu de loisirs et beaucoup d'ouvrage : soigner le bétail et monter des boîtes à vacherins, telles étaient les tâches de l'hiver, plus le bois. Donc les soirées ne duraient guère. Ainsi les 21 heures, après une dernière tasse de thé, un coup d'œil au journal, maman et grand-maman se retiraient dans leurs chambres après une dernière visite aux enfants endormis.

C'est alors que près du fourneau à bois, la lumière éteinte, les hommes conspiraient.

Moi je ferai jusqu'à minuit et toi tu reprendras après, disait Arthur à son jeune frère Millet.

Le grand-père, lui, veillait de temps à autre seulement. Demeuré seul, Arthur ouvrait discrètement l'encoche, non loin du fourneau, les bûches à portée de main. Il attendait dans l'ombre, la crosse à l'épaule, la pile à la bouche, prêt à faire feu.

Mais les heures sont longues, la nuit. L'hôte tant attendu se fait souvent désirer. Parfois le sommeil vous gagne, surtout qu'à vos côtés le fourneau ronronne. Maître Renard paraît le savoir et souvent, malin, s'approche à pas feutrés de la dépouille qu'il dévore prestement. Le veilleur assoupi se réveille soudain et aperçoit la bête. Il tire, mais trop tard, Renard a vu bouger, il a eu le temps de déguerpir.

- Manqué, s'exclame Arthur. Minuit et passé, confus il s'en va réveiller le cadet.

Renard ainsi dérangé dans ses appétits ne reviendra pas de sitôt. Arthur le sait bien, mais il se gardera pourtant de le dire à Millet qui prend la relève pour veiller jusque vers 3 à 4 heures. On ne sait jamais, un autre compère pourrait se présenter bientôt.

Arthur quant à lui s'en va dormir après un dernier café noir. Millet à son tour fait le guet, il remet une bûche dans le poêle et s'installe pour tirer sur la bête.

Rarement, mais quelques fois quand même, un deuxième visiteur se présente au dehors. Mais il faut être vigilant, sinon, pfttt, la bête s'échappe au moindre faux mouvement.

Ainsi se passait l'hiver là-haut dans la vie rude des montagnards. Tirer le renard paré de sa plus belle fourrure. Un trophée éblouissant qui ravira l'épouse ou la fille, sans négliger sa chair qu'on savait apprêter délicatement.

40 francs une peau de renard, à l'époque, ça valait bien quelques nuits blanches, non ?

Les sangliers

Beaucoup moins que de nos jours où ils saccagent les pâturages, les sangliers faisaient pourtant déjà parler d'eux.

Ainsi à l'arrière automne, Jules, qui était monté avec char et cheval à la Muratte pour y charger des branches, nous revenait porteur d'une grande nouvelle.

J'ai vu passer des sangliers à 100 mètres de moi, le père, la mère et les quatre petits, à la file indienne !

Et sa figure illuminée reflétait l'émotion de l'événement qu'il venait de vivre.

Arthur et Millet, les chasseurs, quand ils le surent, s'en étaient bien mordu les doigts !



Juste avons-nous la photo de l'un de ces nemrods d'autrefois, le très célèbre Albin Rochat dit Binbin qui nous en jette une nouvelle fois plein la vue !

Des chasseurs sachant chasser sans leur chien

12 XII 91



Du 1^{er} novembre au 14 février, sauf restrictions, est ouverte la chasse restreinte aux mammifères (sangliers, blaireaux, renards,...). La Conservation de la Faune détermine le contingent de sangliers, cibles de notre chronique, à tirer. Dans le Jura, la prolifération et la concentration actuelles impliquent que plus de 300 quadrupèdes verront leurs jours comptés. Le décompte est déjà bien entamé. Encore l'avenir de ces quadrupèdes dépend-il autant (?) de leur odorat fabuleux que de l'habileté et de la tactique des nemrods, leurs ennemis de prédilection.

Ceux-ci procèdent par cintrage, une technique qui consiste à rétrécir le territoire sur lequel sont censés se trouver les sangliers. La lecture des traces, dans la neige, s'avère primordiale pour cette opération qui agite les neurones, lorsqu'il s'agit de se mettre en chasse. Il est bien évident que d'autres types de chasse sont également appliqués.

★ ★ ★

Le sanglier est un animal intelligent qui ne s'en laisse pas conter. Il vit de nuit, à l'instar de nombreux humains. Dans l'obscurité, il se sent sécurisé et il parcourt moult kilomètres afin de se nourrir, traversant allégrement la frontière franco-suisse, sans s'annoncer... Omnivore, il n'est pas difficile à table et il dédaigne superbement la nourriture de haut rang. Une rusticité évidente. A témoin: il raffole de faines, d'oignons de crocus ou autres, de baies diverses, de vers de terre, de souris, de chardons, etc... Nul n'aurait l'idée de l'inviter chez Girardet,... sauf pour le déguster tout cuit!

Le jour, il «bauge», se reposant pour ses compagnes (pardon ses campagnes...) nocturnes. Ce qui semble être l'une de ses faiblesses et l'une des forces des chasseurs. Les bipèdes ont pris l'habitude de le nourrir au maïs, ce que l'on

appelle l'agrainage, histoire de le fixer dans une région.

Il est à remarquer que les sangliers se déplacent en hardes familiales, par groupes de 4 à 25 unités, femelles au commandement. Hors des périodes de rut, les mâles adultes, refoulés, mènent une vie d'ermite, en attendant d'être à nouveau provisoirement tolérés dans la harde. Pas machos pour une grenaille, nos lascars... Et peu dangereux, parce que peu belliqueux. En principe, ils n'attaquent pas l'homme et seul le chien risque de «s'en prendre une!»

★ ★ ★

Pour vivre bien, le sanglier a besoin de nourriture, d'abris, d'eau et de tranquillité. Il recherche les endroits humides ou marécageux qui lui permettront de prendre son bain de boue..., couché dans la vase. La «souille» le débarrassera des insectes piqueurs et des divers parasites, de même qu'elle réduira sa température, la transpiration, phénomène régulateur, lui étant quasiment inconnue.

Cet animal, aux allures parfois préhistoriques, est susceptible de dérégler les balances. En 1943, un chasseur russe a tué un solitaire qui faisait le poids: 318 kilos. En Suisse, il semble que le plus gros spécimen abattu ait, une fois vidé, fait monter la balance à la cote 162.

★ ★ ★

Celui que vous voyez sur la photo pèse 70 kilos. Il a vu son espérance de vie s'estomper plus que sérieusement du côté du chalet Herrmann. Il a été tiré par R. Fontannaz et Charly Rochat. Ce qui prouvera à ceux qui connaissent le second nommé qu'un «Chat» n'a pas peur d'un sanglier!

Lequel, champion de natation, (eh! oui... il n'hésite pas à traverser le lac de Joux...) pourrait fort bien nager prochainement dans un liquide qu'il n'affectionne que modérément: la sauce...

JP Bolomey

